

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 décembre 2018

Sous la présidence de M. **THALMANN** Alfred, Maire

Présents : Mmes **CHENE** Sylvie, **ESCHMANN** Marie, MM. **FUCHS** Thierry, **HELFRICH** Claude, **HERRMANN** Pierre, **REMPP** René, **STEPHAN** Daniel, **WALTER** Dany.

Absents avec excuse : Mme **RUCH** Véronique, MM. **BIEHLER** Francis, **HERRMANN** Eric, **KENNEL** Eric, **SCHINTZIUS** Jean-Charles, **SCHMITT** Rémy.

- | | |
|---|--|
| 1. Désignation du secrétaire de séance. | Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Melle DELL Virginie comme secrétaire de séance. |
|---|--|

- | | |
|---|---|
| 2. Approbation du compte rendu de la séance précédente. | Aucune observation n'ayant été formulée, le rapport de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2018 est adopté à l'unanimité. |
|---|---|

- | | |
|---------------------------|--|
| 3. Emprunt à moyen terme. | Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de souscrire un emprunt à moyen terme pour un montant de 100 000 € pour la Commune.
Une consultation a été faite auprès des banques suivantes : Crédit Mutuel de SOULTZ SOUS FORETS et Caisse d'Epargne d'Alsace de STRASBOURG. |
|---------------------------|--|

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau
Reçu le : 20.12.2018

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de pourvoir à la souscription d'un prêt à moyen terme, pour un montant de 100 000 €, pour la Commune.
- Charge la commission des finances pour étudier les offres de prêt et retenir la meilleure offre.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer l'offre dudit prêt retenue et tous documents y afférents.

- | | |
|---|---|
| 4. Subvention Ecole pour une « classe escalade ». | Le Maire soumet au Conseil Municipal pour avis la demande de subvention de M. STIEFEL Mathieu, professeurs des Ecoles à LAMPERTSLOCH, sollicitant une aide financière pour la réalisation d'un stage « Escalade » qui se déroulera sur la Structure Artificielle d'Escalade du gymnase « Les Cuirassiers » à WOERTH du 07 au 11/01/2019 inclus pour la classe de CE1/CE2, soit 24 élèves (dont 11 de LAMPERTSLOCH et 13 |
|---|---|

Transmis à la Sous-
Préfecture de Haguenau
Reçu le : 20.12.2018

de LOBSANN) et invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à réserver à cette demande.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'allouer à l'Ecole (classe de M. STIEFEL) une subvention de 13 € / élève / jour, soit 52 € / élève pour 4 jours, pour le stage « Escalade » qui se déroulera sur la Structure Artificielle d'Escalade du gymnase « Les Cuirassiers » à WOERTH du 07 au 11/01/2019 inclus pour la classe de CE1/CE2, pour 11 élèves, soit au total un montant de 572 € (le versement de la subvention s'effectuera par virement sur le compte de la coopérative scolaire).
- Précise que les crédits seront prévus au budget communal exercice 2019.
- Charge et autorise le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

5. Décisions modificatives.

Transmis à la Sous-
Préfecture de Haguenau
Reçu le : 20.12.2018

Le Maire expose au Conseil Municipal les décisions modificatives à prendre, à savoir :

Régularisation comptable sollicitée par la trésorerie de SOULTZ SOUS FORETS soit un mandat au compte 1332 (amendes de polices fonds affectés à l'équipement transférables subventions d'investissement) et un titre au compte 1342 (amendes de polices fonds affectés à l'équipement non transférables subventions d'investissement).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte les décisions modificatives suivantes :
Régularisation comptable sollicitée par la trésorerie de SOULTZ SOUS FORETS
 - Dépense d'investissement au compte 1332 (amendes de polices fonds affectés à l'équipement transférables subventions d'investissement) d'un montant de 9 225 €
 - Recettes d'investissement au compte 1342 (amendes de polices fonds affectés à l'équipement non transférables subventions d'investissement) d'un montant de 9 225 €.
- Précise que les décisions modificatives, ci-dessus, concernent le budget communal exercice 2018.
- Charge et autorise le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

6. Création poste adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Transmis à la Sous-
Préfecture de Haguenau
Reçu le : 20.12.2018

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe pour avancement de grade.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, à temps non complet, à raison de 20 heures par semaine à compter du 01/01/2019.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

7. Modifications
tarifs location
salle des fêtes.

Transmis à la Sous-
Préfecture de Haguenau
Reçu le : 20.12.2018

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la salle des fêtes est louée, à titre gratuit, à la Paroisse Catholique et Protestante de la Commune et aux Ecoles de la Commune, pour toute location y compris à but lucratif.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tarif de location de la salle des fêtes concernant les Paroisses et Ecoles de la Commune, notamment pour les locations à but lucratif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer le tarif de location de la salle des fêtes comme suit :
 - De louer la salle des fêtes, à titre gratuit, aux Associations membres du Comité des Fêtes, à la paroisse Catholique et Protestante de la Commune et aux Ecoles de la Commune, avec une participation aux charges pour un montant de 50 € pour toute location à but lucratif (le montant sera reversé au Comité des Fêtes).
- Décide d'appliquer cette modification de tarif de location de la salle des fêtes à compter du 01/01/2019.
- Charge et autorise le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et de signer tous documents y afférents.

8. Convention avec
« l'association
des couleurs de
la vie » pour la
mise à
disposition d'un
local.

Transmis à la Sous-
Préfecture de Haguenau
Reçu le : 20.12.2018

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de mettre en place une convention avec « l'Association des Couleurs de la Vie » pour la mise à disposition d'un local situé dans le bâtiment de l'ancienne école primaire, soit au 02 rue de l'Ecole à LAMPERTSLOCH.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de mettre en place une convention avec « l'Association des Couleurs de la Vie », représentée par Mme LEMBERGER Christiane, pour la mise à disposition d'un local situé dans le bâtiment de l'ancienne école primaire, soit au 02 rue de l'Ecole à LAMPERTSLOCH.
- Précise qu'un projet de convention de mise à disposition sera rédigé et soumis aux différentes parties pour validation avant signature.
(Ladite convention mentionnera les conditions d'utilisation dudit local).
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer la convention de mise à disposition et tous documents y afférents.

9. Don de la
Commune au
Comité des
fêtes.

Transmis à la Sous-
Préfecture de Haguenau

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire un don au Comité des fêtes de LAMPERTSLOCH.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Reçu le : 20.12.2018

- Décide de faire un don au Comité des fêtes de LAMPERTSLOCH pour un montant de 470.54 €.
- Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2019.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

LU, APPROUVE ET SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS